



SOPFEU
Société de protection
des forêts contre le feu

RAPPORT ANNUEL

2014



TABLE DES MATIÈRES

Conseil d'administration et conseils régionaux	1
Mot du président	2
Rapport du directeur général	3
Statistiques des incendies	9
Rapport du directeur des services administratifs	10
Rapport de l'auditeur indépendant	13



CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONSEILS RÉGIONAUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2014

Membres du comité exécutif 2014-2015

Luc Gagnon, président
Guy Lavoie, vice-président
Julie Fortin
Geneviève Labrecque
Paul Lamirande

Martine Allard
Simon Beaudoin
Maryse Bélanger
Ronald Brizard
Richard Caissy
Michel Deshaies
Alain Gosselin
Guy Héту

Robert Lacroix
Marc Lauzon
Charles-André Préfontaine
Jimmy Pronovost
Michel Sigouin
Jean-Pierre Tremblay
Gaétan Vallée

CONSEILS RÉGIONAUX DE PROTECTION DES FORÊTS AU 31 DÉCEMBRE 2014

OUEST

Geneviève Labrecque, présidente
Michel Sigouin, vice-président
Maryse Bélanger
Brigitte Hardy
Guy Héту

CENTRE

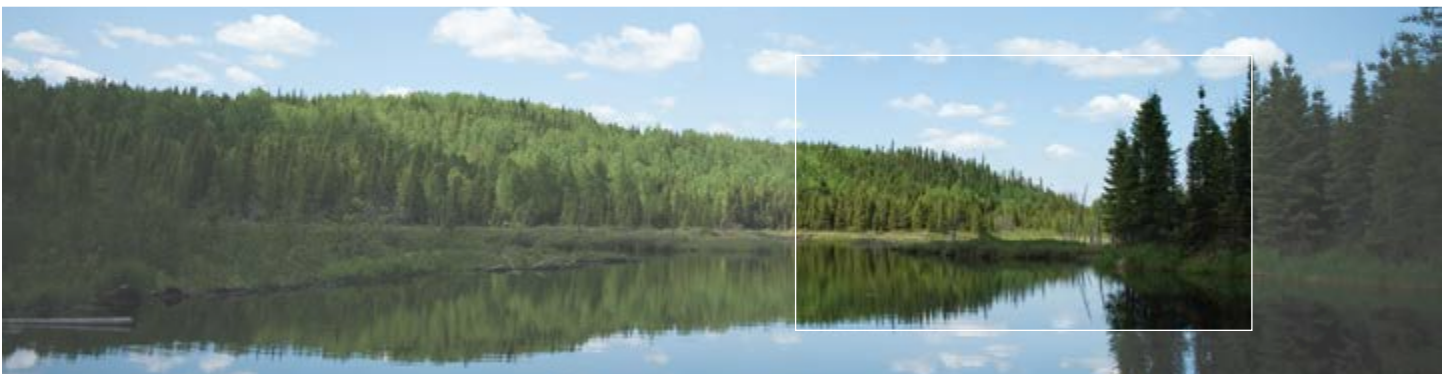
Luc Gagnon, président
Michel Deshaies, vice-président
Alain Gosselin
Robert Lacroix
Jimmy Pronovost

EST

Guy Lavoie, président
Charles-André Préfontaine, vice-président
Richard Caissy
Mathieu Cyr
Marc Lauzon

François Lefebvre, directeur général

François Lanthier, directeur des services administratifs et secrétaire corporatif



MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2014 s'est avérée bénéfique pour les forêts québécoises pour la protection contre le feu. En effet, le nombre d'incendies et les superficies affectées ont été largement en dessous des moyennes, et ce, malgré des périodes présentant des conditions propices à l'écllosion de feux. La SOPFEU a été appelée à intervenir sur sept brasiers en zone de protection nordique, dont deux aux abords des communautés de Kuujuaq et de Schefferville (Kawawachikamach).

À la demande du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), la SOPFEU a mis en place des mesures intérimaires pour la zone de protection nordique de l'Est. Ainsi, un budget spécial a été octroyé par le MFFP. Au cours de l'année 2014, une entente entre Hydro-Québec, le MFFP et les Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) a été conclue pour la répartition des coûts sur le territoire de la zone de protection nordique identifié.

La SOPFEU termine la troisième année de son Plan stratégique 2012-2015 et déjà 70 % des objectifs ont été réalisés. Parmi ceux-ci, l'analyse sur l'impact du déséquilibre entre les forces terrestres et aériennes a été complétée, et les résultats ont été présentés aux administrateurs. Parallèlement, des travaux ont été exécutés afin d'optimiser nos infrastructures d'intervention.

Depuis plus de 20 ans, le Service aérien gouvernemental (SAG) et le comté de Los Angeles ont une entente renouvelable pour le prêt de deux avions-citernes pendant la période automnale. Cette année, celle-ci s'est prolongée jusqu'à la fin mars, ce qui a engendré des retombées financières intéressantes pour la SOPFEU et ses membres.

L'année 2014 a aussi vu la signature des six conventions collectives de travail pour cinq ans, soit jusqu'en 2017.

L'an prochain marquera la dernière année du Plan stratégique de l'organisation. À cet égard, le conseil d'administration soutiendra la direction générale dans les travaux consacrés à l'élaboration du prochain plan. Nul doute que les efforts investis pour définir de nouveaux objectifs seront porteurs pour le futur de notre organisation de protection.

En terminant, je souhaite manifester ma gratitude à nos partenaires, membres, collaborateurs, administrateurs et à tous ceux et celles qui siègent aux conseils régionaux de protection.

J'adresse également mes remerciements à l'équipe de direction de la SOPFEU ainsi qu'à tous les employés pour leur professionnalisme et leur dévouement.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Luc Gagnon'. The signature is fluid and cursive.

Luc Gagnon

Président du conseil d'administration

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

PORTRAIT DE LA SAISON

Le printemps tardif a influencé la saison 2014. Ce contexte a occasionné le plus petit nombre d'incendies enregistrés en période printanière depuis 1984, soit 82 feux. En comparaison, la moyenne 10 ans est de 308 feux. Le total des feux s'élève à 247 dans la zone de protection intensive. Un nombre inférieur à la moyenne des 10 dernières années qui se chiffre à 592 incendies. Le même constat se pose pour les superficies affectées qui sont de 414 hectares comparativement à la moyenne qui se situe à 101 150 hectares. Depuis 1984, une seule saison a enregistré moins d'incendies que 2014 et c'est 2008. En regard aux superficies brûlées, seulement deux années ont été moins importantes, soit 2004 et 2008.

L'activité humaine a causé 213 incendies qui ont engendré des pertes de 374 hectares ce qui correspond à 90 % de l'ensemble du territoire consumé. À lui seul, l'incendie dans une tourbière du secteur de Rivière-du-Loup a touché près de la moitié de cette superficie. Des résultats qui demeurent bien en deçà de la moyenne 10 ans.

En zone de protection nordique, la SOPFEU est intervenue à sept occasions sur des brasiers, notamment sur deux incendies qui menaçaient les communautés de Kuujuaq et de Schefferville (Kawawachikamach). Cette zone a enregistré 8 incendies de cause humaine et 29 allumés par la foudre. Tous ces feux ont touché 61 565 hectares de forêt. En zone tampon, 8 incendies ont été combattus et ont affecté 1 742 hectares de forêt.

Des ressources supplémentaires ont été allouées afin de répondre au Mandat intérimaire de protection pour la zone nordique de l'Est. Une organisation minimale a été implantée pour assurer la prévention, la détection, la surveillance et l'intervention lorsque des feux menacent les collectivités sur le territoire de la Minganie, du golfe du Saint-Laurent, de Fermont et de Schefferville. Une tournée des autorités locales a été réalisée afin d'expliquer les nouvelles mesures en place.

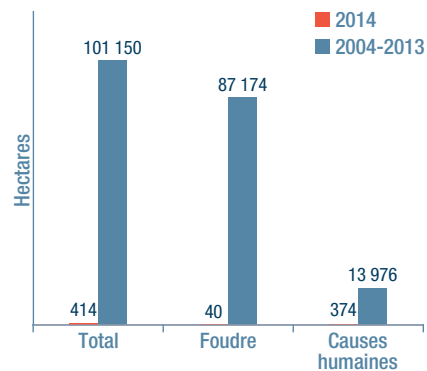
Du 27 juin au 8 juillet, les conditions de sécheresse ont forcé la mise en vigueur d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité et d'une suggestion de restreindre les travaux en forêt sur une grande portion de la zone de protection intensive. Ces restrictions se sont même étendues en zone de protection nordique.

En vertu de l'Accord d'aide mutuelle en cas d'incendie de forêt au Canada, le Québec a répondu favorablement à des demandes d'assistance provenant de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. En août, la SOPFEU a dépêché 140 personnes en Colombie-Britannique en trois vagues consécutives. Des pompiers forestiers, un spécialiste en comportement d'incendie, une équipe de gestion de feux majeurs et

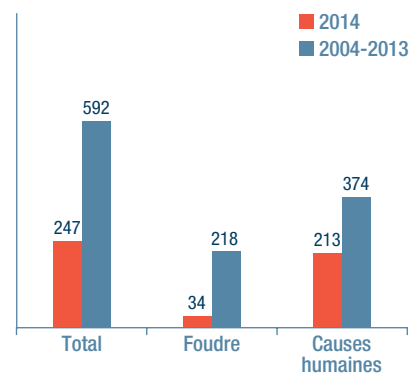
Évolution des superficies 2014		
	Au 1 ^{er} janvier 2014	
	Hectares	%
Forêts publiques	35 621 332	76,24
Grandes propriétés privées	2 004 990	4,29
Forêts publiques non allouées	9 093 462	19,47
Superficie totale protégée	46 719 784	100



SUPERFICIE AFFECTÉE (HA) EN 2014 VERSUS LA MOYENNE - 10 ANS



INCENDIES EN 2014 VERSUS LA MOYENNE - 10 ANS



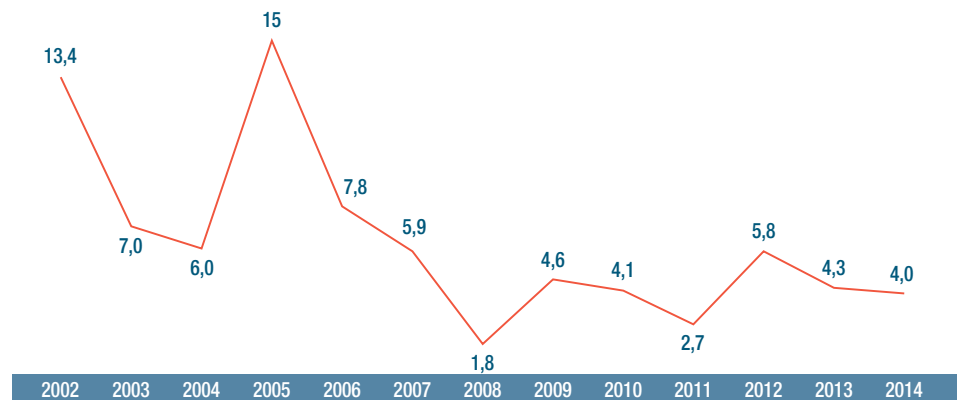


un officier à l'information faisaient partie des ressources déployées. Un avion de détection infrarouge à haute altitude a également été prêté à cette province. Au cours de la même période, un aéropointeur et son avion ainsi que quatre avions-citernes se sont rendus en Alberta.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La santé et la sécurité de ses employés sont au cœur des préoccupations de la SOPFEU. C'est en ce sens que l'organisation a déposé cette année, une nouvelle politique pour préciser le nombre d'heures de travail maximal quotidien. En 2008, la SOPFEU avait procédé à une évaluation de la culture en santé et sécurité au travail (SST) auprès de son personnel. Afin de constater l'évolution, l'organisation mesurera de nouveau celle-ci dans chacune des bases l'an prochain. En 2014, la base de Maniwaki s'est prêtée à l'exercice et une amélioration significative a été notée.

TAUX OSHA* 2002-2014



*Le taux OSHA exprime le nombre total des lésions enregistrables par unité de 200 000 heures travaillées

DOTATION

L'effectif de la SOPFEU s'établit à 169 employés permanents et à 302 employés saisonniers. En raison du mouvement de personnel, la SOPFEU a accueilli 39 nouveaux employés saisonniers, dont 22 pompiers forestiers. Pour les postes réguliers, 15 ont été comblés à l'interne alors que 2 l'ont été à l'externe.

Les négociations en vue du renouvellement des six conventions collectives des employés saisonniers, échues depuis le 31 décembre 2012, se sont conclues. Des ententes ont été signées avec chacun des syndicats pour une période allant jusqu'au 31 décembre 2017. Ces ententes ont permis d'introduire une structure salariale plus étoffée que la précédente. Elles sont venues reconnaître l'expérience et la compétence des travailleurs saisonniers. Cette structure était souhaitée tant par les travailleurs que par l'employeur.

FORMATION

Le Service de la formation assure un suivi afin que chacun des membres du personnel développe les compétences requises pour remplir pleinement ses fonctions dans l'organisation. Cette année, les cours Formation de formateur et Gestionnaire de la section des opérations ont été élaborés. De plus, les cours Combattant qualifié, Chef d'équipe, Chef de lutte stade 1 et 2 et Aéropointage ont été révisés.

Le tableau ci-dessous présente les formations qui ont été dispensées en 2014.

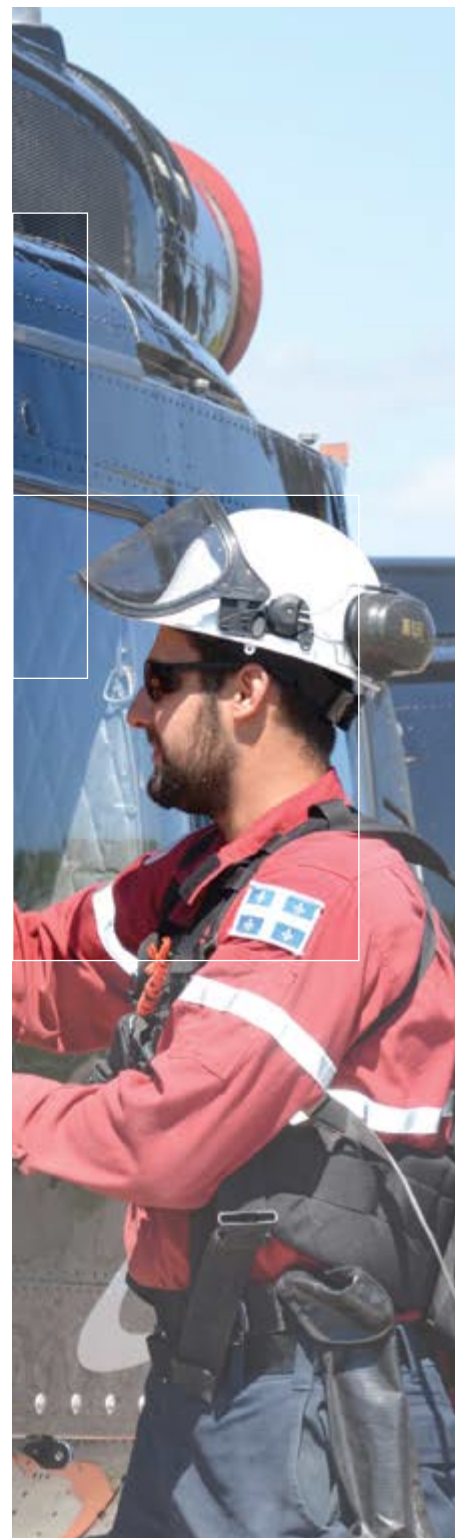
FORMATIONS EN 2014		
SECTEUR	NOM DE LA FORMATION	NOMBRE DE PARTICIPANTS
OPÉRATIONS TERRESTRES	Combattant qualifié	24
	Chef d'équipe	14
	Chef de lutte stade 1	28
	Chef de lutte stade 2	17
	Brûlage de nettoyage	19
	Gestionnaire de la section des opérations (introduction)	74
OPÉRATIONS AÉRIENNES	Aéropointeur	1
	Pilote observateur	24
	Pilote bimoteur	10
	Accueil pilotes en ligne	447
	Coordonnateur du bloc des opérations aériennes	74
GESTION	M3I	121

PRÉVENTION

Bien que la saison d'opérations ait été calme sur le plan du nombre d'incendies, le Service de l'information a tout de même réalisé un total de 370 contacts et entrevues médiatiques. Également, un feu près de Luskville en Outaouais a permis d'expliquer aux médias, qui s'étaient déplacés sur les lieux, la problématique des incendies en période printanière.

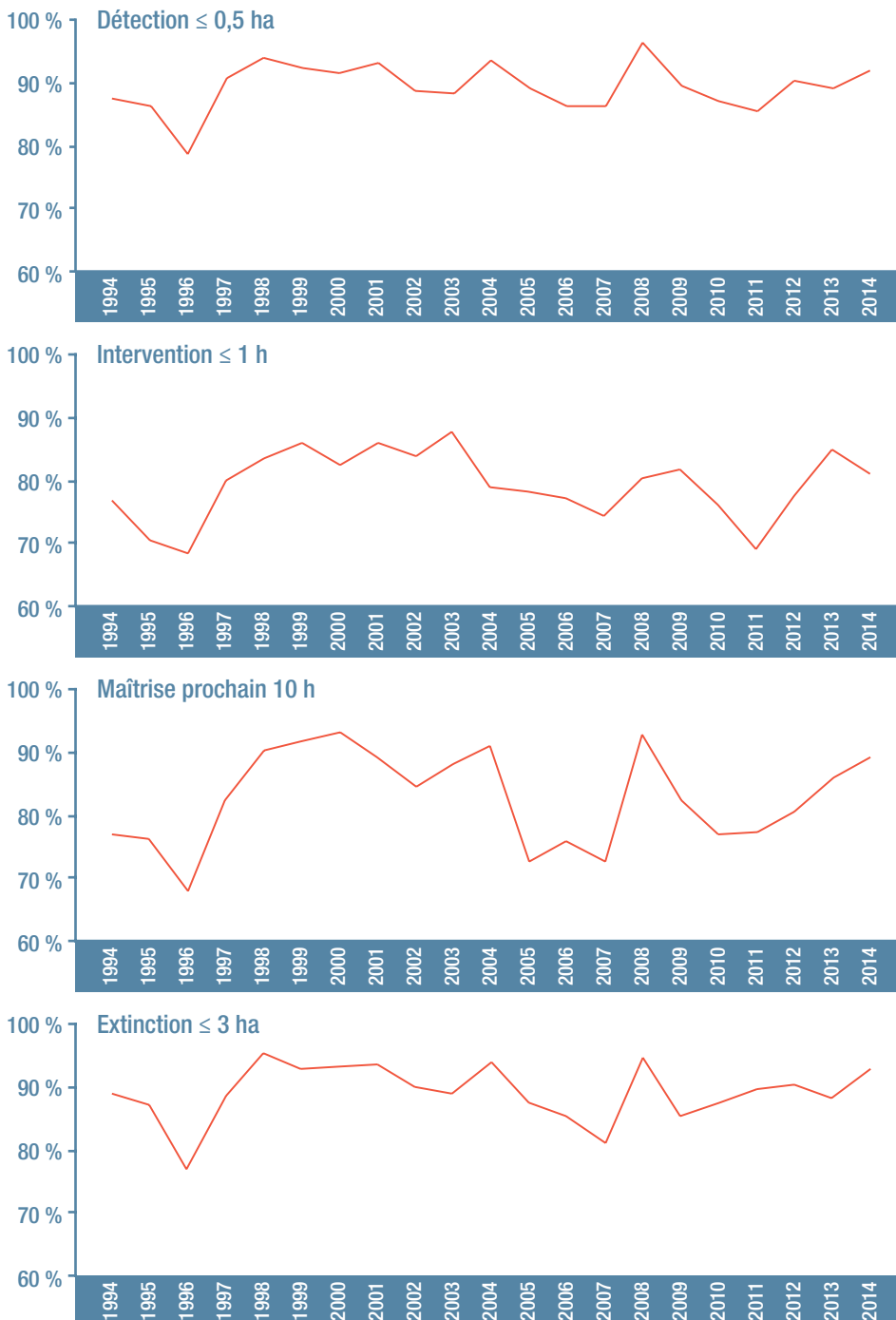
De nouvelles procédures ont été mises en place afin d'augmenter le nombre d'abonnés des pages Facebook et Twitter. Les objectifs fixés ont été dépassés. La SOPFEU compte maintenant 11 400 abonnés Facebook et 2400 abonnés sur Twitter.

Cette année, le Service de l'information a collaboré à l'édition de la publication française du programme Intelli-feu. Ce programme utilisé ailleurs au Canada offre des moyens aux propriétaires et aux collectivités en zone périurbaine pour diminuer les risques liés au passage d'un incendie de forêt. En décembre, un cours a été donné dans sa version anglaise (Firesmart), à Québec.



Les objectifs opérationnels et les résultats pour l'année 2014 étaient :

TENDANCE HISTORIQUE AU 30 NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE



DÉTECTION

Amorcée en 2013, l'organisation a pour suivi le remplacement des 26 unités de communication et de suivi des avions de détection. Le remplacement des deux dernières unités sera effectué pour le début de la saison 2015. Rappelons que ces unités offrent aux pilotes une précision accrue sur leurs parcours aériens et sur l'emplacement des incendies. De plus, les communications entre le pilote et le centre de suivi de vol se font dorénavant via satellite.

PRÉSUPPRESSION

Le Plan stratégique 2012-2015 prévoit la mise en place des infrastructures et des services nécessaires pour le déploiement des ressources affectées au combat des incendies de forêt. Une proposition en ce sens avait été entérinée par le conseil d'administration en 2013. Certains des travaux ont été accomplis aux installations de Bonnard, Parent et Murdochville. Les travaux se poursuivront au cours des prochaines années.

Un troisième poste de commandement mobile est disponible pour les interventions en région éloignée. Il est muni d'équipements satellitaires et d'une centrale téléphonique IP, ce qui permettra de réaliser des économies sur les frais de service de télécommunications tout en ajoutant des fonctionnalités pour l'utilisateur.

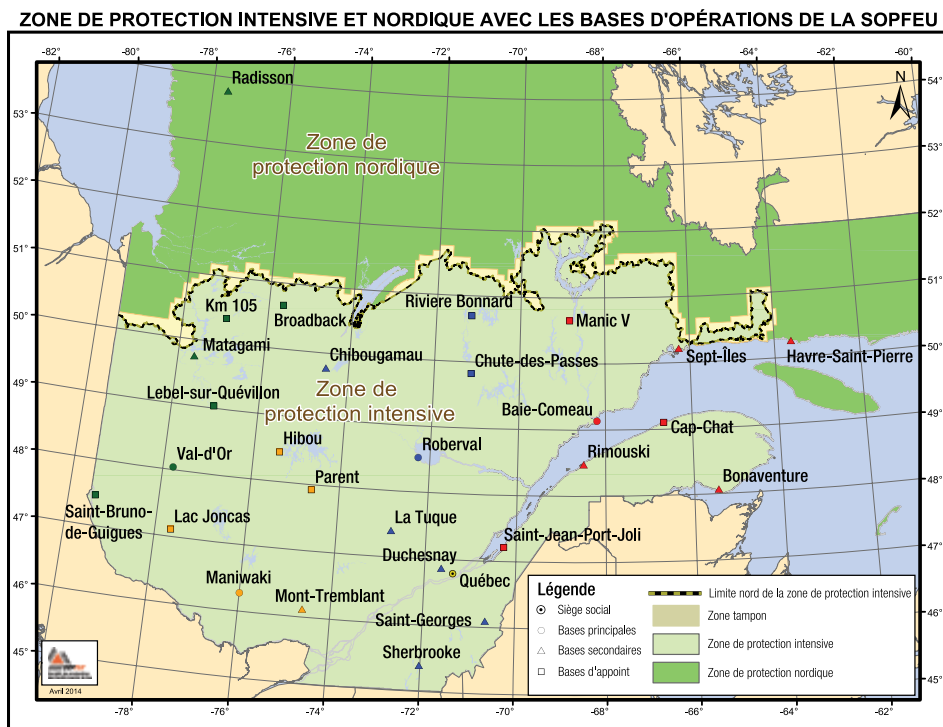
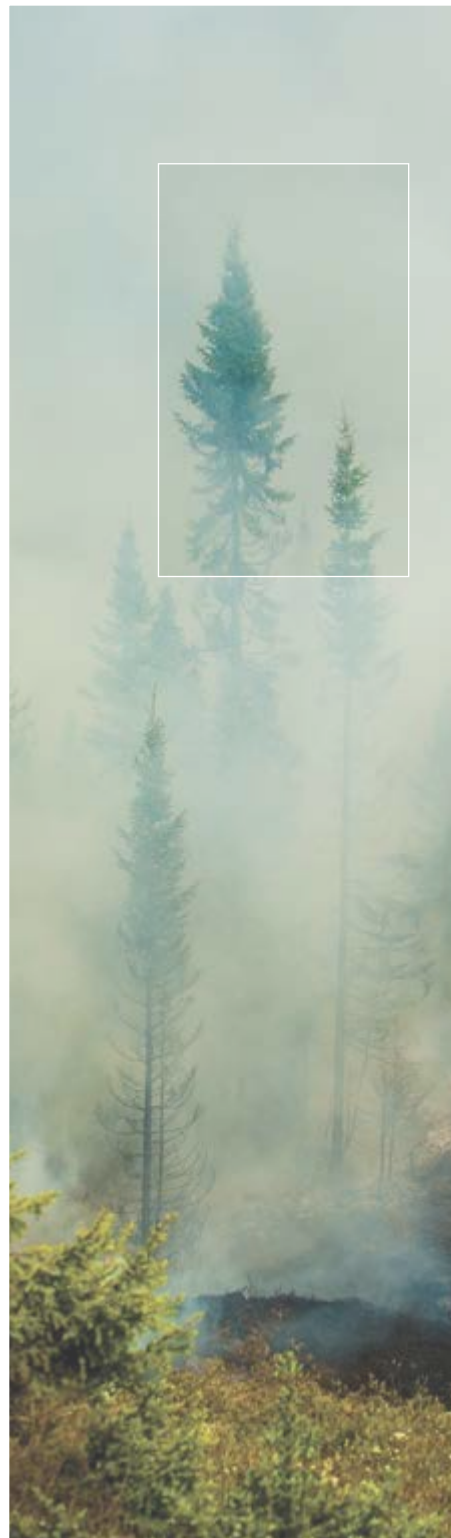
Depuis 2014, la production des prévisions météorologiques est réalisée grâce à des outils développés par la SOPFEU. Cette innovation permet de choisir parmi différents modèles de prévisions canadiens et américains, en fonction des paramètres les plus adéquats. Il est également plus facile de raffiner les prévisions à l'échelle régionale.

SUPPRESSION

La SOPFEU a réalisé trois missions d'imagerie thermique à haute altitude avec un avion afin de détecter les points chauds dans le périmètre d'un incendie. Contrairement à la thermovision par hélicoptère, l'avion permet d'effectuer des vols de nuit, et ce, beaucoup plus rapidement. Au cours de la saison, cet avion a été loué à deux provinces canadiennes pour une utilisation de 200 heures additionnelles. Ces missions ont permis de confirmer la précision des outils utilisés. En raison de la réglementation canadienne en matière de transports aériens, il a été impossible de faire les missions initialement prévues avec un appareil dirigé du sol, soit un drone.

RÉSULTATS DES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

La SOPFEU possède un mécanisme de suivi et d'amélioration pour ses quatre grandes activités critiques : la détection, l'intervention, la maîtrise et l'extinction, et cela, depuis ses débuts il y a 20 ans.





QUALITÉ ET AMÉLIORATION CONTINUE

En 2002, la SOPFEU a choisi d'instaurer un système de management de la qualité, basé sur la norme ISO 9001 afin de s'assurer que sa prestation de services reflète bien les attentes de ses clients, dans le respect des lois et règlements.

Au mois d'août, un audit de renouvellement du système de management de la qualité a été réalisé. Dans le cadre de cette opération, monsieur Jocelyn Brousseau, auditeur-chef du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), a notamment mentionné que le processus ISO fait maintenant partie des mœurs de l'entreprise et que ce principe est très bien assimilé par le personnel.

CONCLUSION

Le contexte rencontré au cours de la saison 2014 a donné l'occasion à la SOPFEU de mettre son expertise à profit en envoyant des ressources, autres que des pompiers forestiers, dans d'autres provinces. La formation massive de la main-d'œuvre au Système de commandement de l'intervention (SCI), dans les dernières années, a permis d'arrimer nos méthodes de travail avec celles de nos partenaires et de rendre plus facile ce genre d'exercice.

En 2015, la SOPFEU terminera son premier plan stratégique. Déjà, une réflexion est amorcée afin de bien positionner les assises qui viendront forger le prochain plan. Le contexte économique actuel sera pris en compte dans la détermination des objectifs permettant à la SOPFEU d'être toujours plus efficiente, et cela, pour le bénéfice de tous ses membres et de la collectivité.

En continuité avec les travaux effectués en 2014, des discussions sont à prévoir concernant la zone de protection nordique et ses particularités. De plus, la SOPFEU collaborera avec ses partenaires pour remplir pleinement son mandat sur le territoire pour lequel elle est reconnue.

Au nom du personnel et de la direction de la SOPFEU, je tiens à remercier notre président, monsieur Luc Gagnon, tous nos membres corporatifs ainsi que nos fidèles collaborateurs tels le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le Service aérien gouvernemental du Centre de services partagés du Québec ainsi que le Centre interservices des feux de forêt du Canada et la Northeastern Forest Fire Protection Commission.

Enfin, l'apport de chacun des employés à la réussite de notre mission est sans conteste ce qui permet à la SOPFEU d'aspirer aux critères d'excellence qu'elle se fixe chaque année.

François Lefebvre, ing. f., M. Sc.
Directeur général

STATISTIQUES DES INCENDIES

RÉSUMÉ DE LA SITUATION PAR MOIS

SECTION INTENSIVE

		Chemin de fer	Diverses	Foudre	Incendiaires	Opérations forestières	Opérations industrielles	Récréation	Résidants	TOTAL
Avril	A	0	0	0	0	0	1	1	12	14
	B	0	0	0	0	0	0,2	0	33,1	33,3
Mai	A	0	0	3	1	0	4	19	23	50
	B	0	0	2,6	0	0	4,4	27,1	5,9	40
Juin	A	0	1	9	1	6	6	21	8	52
	B	0	0	27,2	0,8	49,2	1,3	50,9	0,9	130,3
Juillet	A	0	0	9	3	8	3	24	9	56
	B	0	0	5,8	0	2,2	0	1,7	1,2	10,9
Août	A	0	1	12	1	4	2	37	0	57
	B	0	0,1	4,2	0	0,8	178	1,1	0	184,2
Septembre	A	0	1	1	0	2	0	6	1	11
	B	0	1,5	0	0	6,9	0	1,1	1,4	10,9
Octobre	A	0	0	0	0	0	1	1	2	4
	B	0	0	0	0	0	2,5	0	0,8	3,3
Novembre	A	0	0	0	0	0	0	0	3	3
	B	0	0	0	0	0	0	0	1,1	1,1
TOTAL	A	0	3	34	6	20	17	109	58	247
	B	0	1,6	39,8	0,8	59,1	186,4	81,9	44,4	414

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

SECTION NORDIQUE

		Chemin de fer	Diverses	Foudre	Incendiaires	Opérations forestières	Opérations industrielles	Récréation	Résidants	TOTAL
TOTAL	A	0	1	34	0	0	4	4	2	45
	B	0	19,6	55 264,4	0	0	7 130,2	141,2	751,3	63 306,7

A = Nombre d'incendies

B = Superficie incendiée (hectares)

RAPPORT DU DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS



Les états financiers de l'exercice de 12 mois se terminant le 31 décembre 2014 ont été vérifiés par la firme Mallette S.E.N.C.R.L. Les états sont présentés aux pages suivantes du rapport annuel. La présentation répond aux normes comptables prescrites aux organismes à but non lucratif. Les informations suivantes peuvent être également d'intérêt pour le lecteur.

ÉTATS DES RÉSULTATS

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL

TAUX DE LA COTISATION GÉNÉRALE SUR LE VOLUME AUTORISÉ

AU MÈTRE CUBE		À L'HECTARE	
2013	2014	2013	2014
0,7356 \$	0,7433 \$	0,5225 \$	0,4649 \$

La cotisation générale a été de 39 817 000 \$ en 2014 comparativement à 45 345 000 \$ en 2013, soit une diminution de 5 528 000 \$. Elle provient de l'augmentation du surplus 2013 d'un montant de 5 389 000 \$ comparé à 2012. La répartition de la cotisation générale entre les trois catégories de membres est présentée à la page 13 des états financiers.

FINANCEMENT DES AVIONS-CITERNES CL-415

La participation des membres à l'achat des CL-415 se fait selon le partage suivant, soit 81,6 % pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et 18,4 % pour les membres bénéficiaires et territoriaux. Cette contribution des membres est à la hauteur des coûts théoriques de remotorisation des CL-215 au moment de l'achat des CL-415.

	2013	2014
Ministre	4 957 350 \$	4 881 186 \$
Bénéficiaires	1 058 022 \$	1 042 019 \$
Territoriaux	59 812 \$	58 640 \$
Total	6 075 184 \$	5 981 845 \$

SUPERFICIES ET MÈTRES CUBES

La superficie attribuée à chacune des trois catégories de membres est déterminante dans le calcul des sommes à cotiser. En effet, bien que les taux de cotisations soient fixés en début d'année et maintenus tout au long de la période, il reste que le territoire détenu par chaque catégorie de membres et les volumes alloués sont tenus en compte en cours d'année et fixent les justes montants qu'auraient dû payer les membres et influencent les cotisations de l'année suivante pour les membres bénéficiaires et territoriaux.

La superficie des trois catégories de membres a varié de la façon suivante en 2014 :

	PART PRÉVUE	PART MOYENNE
Ministre	59,905 %	59,739 %
Bénéficiaires	38,120 %	38,116 %
Territoriaux	1,975 %	2,145 %



Pour les membres bénéficiaires, les cotisations sur les ventes de gré à gré de 1 070 339 \$ diminuées du manque à gagner suite à un volume inférieur aux prévisions ont généré un surplus de 548 285 \$ sur l'apport attendu de cette catégorie de membres. Pour les membres territoriaux, un déficit de 4 703 \$ est enregistré. Ces montants seront tenus en compte dans l'apport de ces membres en 2015.

Avec l'implantation de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la SOPFEU a facturé le Bureau de mise en marché des bois sur la base d'un volume anticipé des ventes de bois, au même taux que les membres bénéficiaires. Le MFFP a pris la relève de la SOPFEU pour facturer directement les entreprises qui ont acheté des volumes de bois mis aux enchères depuis le 1^{er} avril 2014.

AUTRES PRODUITS

On note que le poste Autres produits passe de 883 957 \$ à 2 471 035 \$. D'année en année, ce poste fluctue en raison d'activités qui ne peuvent être anticipées comme des prêts de personnel hors province. En 2014, on retient le recouvrement de frais pour le prêt de personnel et d'équipement à l'extérieur du Québec pour 2 205 646 \$ principalement pour des prêts en Colombie-Britannique.

PROJETS ZONE NORDIQUE ET ANTICOSTI

Dans cette section, il faut noter l'ajout d'un plan spécial de protection pour la zone nordique de l'Est. Un montant de 1 271 022 \$ a été facturé.

RÉSULTAT DU CSPQ - SERVICE AÉRIEN GOUVERNEMENTAL (SAG)

Une somme de 5 595 212 \$ est inscrite représentant le trop-perçu sur les cotisations versées par la SOPFEU en 2013-2014 au Service aérien gouvernemental par rapport à leurs frais d'opérations. Le montant anticipé à la confection du budget était 2 320 000 \$.

CHARGES

Le total brut des dépenses du Fonds d'administration est de 58 721 517 \$ incluant les postes Coût de financement des CL-415, Frais attribuables aux projets de la Baie-James zone nordique de l'Est et Anticosti, Déficit actuariel et Autres charges. Si l'on ne tient pas compte de ces postes et que l'on ne retient que les frais ayant servi au plan d'organisation, ceux-ci totalisent 51 080 545 \$ comparativement à 54 143 816 \$ en 2013. Cette diminution de 3 063 271 \$ est surtout reliée à la saison de suppression connue en 2014 moins importante que 2013 notamment au niveau du carburant aéronefs et des frais de repas et gîtes sur incendies.





L'année se termine avec un déficit des produits sur les charges de 2 226 972 \$. À noter que la cotisation 2014 avait été diminuée d'un montant de 3 324 000 \$ représentant le surplus non utilisé escompté en fin d'année 2013.

FONDS DE SUPPRESSION

La cotisation de suppression finance les frais attribués à la lutte aux incendies de forêt. Tel que montré, le coût total est de 18 722 586 \$ en 2014. Les coûts comptabilisés dans la zone intensive sont de 16 382 436 \$ et de 2 340 150 \$ dans la zone de protection nordique, dont 1 162 479 \$ pour des incendies survenus dans la zone tampon située à la rencontre nordique de la délimitation des zones. Les frais de ces incendies dans la zone tampon sont répartis selon les modalités de la zone intensive.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Le solde du Fonds d'administration présente un déficit accumulé de 1 236 994 \$ au 31 décembre 2014. Si on tient compte du déficit actuariel accumulé de 5 739 309 \$ qui sera amorti selon les règles de la Régie des rentes et du solde non cotisé pour le développement des pistes de Bonnard et de Manic 5 de 968 494 \$ qui lui, sera facturé aux membres selon le calendrier qui a été adopté par le conseil d'administration, un surplus de 5 470 809 \$ a été réalisé. Il avait été estimé à 5 103 000 \$ dans la préparation du budget 2015.

FONDS D'IMMOBILISATIONS

Ce fonds regroupe les bâtisses et les équipements sur lesquels un amortissement est généralement calculé. Les acquisitions 2014 sont de 3 134 900 \$ pour des achats reliés aux systèmes de télécommunications, d'informatique et d'équipement de suppression et pour l'aménagement de bases d'appoint, de logement temporaire et le développement d'un GPS aviation pour les besoins spécifiques de la détection aérienne. Le Fonds d'immobilisations termine l'année à 17 635 494 \$.

FONDS DES PROJETS MAJEURS

En 2014, le Fonds des projets majeurs a servi notamment à l'achat d'actifs qui ont été transférés au Fonds d'immobilisations et au remboursement du déficit actuariel du régime de pension. Un excédent de 401 588 \$ est retourné au Fonds d'administration.

BILAN

Le découvert bancaire et la marge de crédit utilisée totalisent 172 910 \$. Les dettes de fonctionnement, soit les comptes à payer, sont de 3 943 168 \$. Les Créances à recevoir s'élèvent à 7 958 617 \$. Ce montant tient compte d'une provision pour mauvaises créances de 1 043 923 \$ au 31 décembre 2014. Elle était de 1 697 135 \$ au 31 décembre 2013.

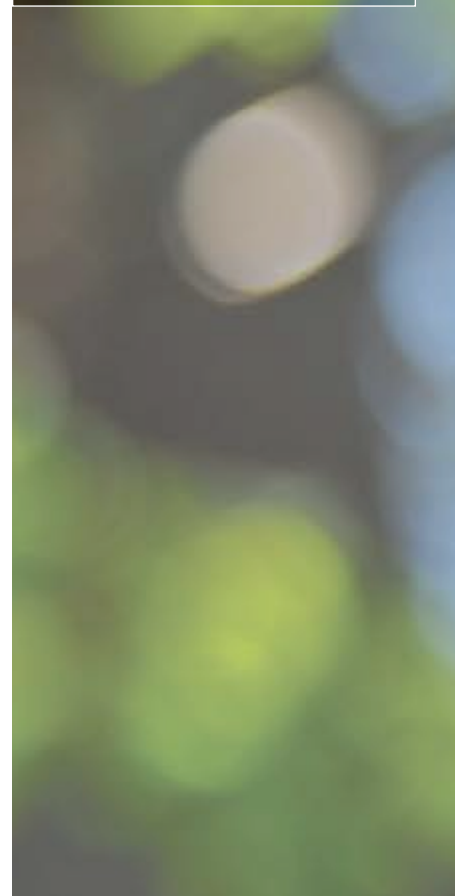
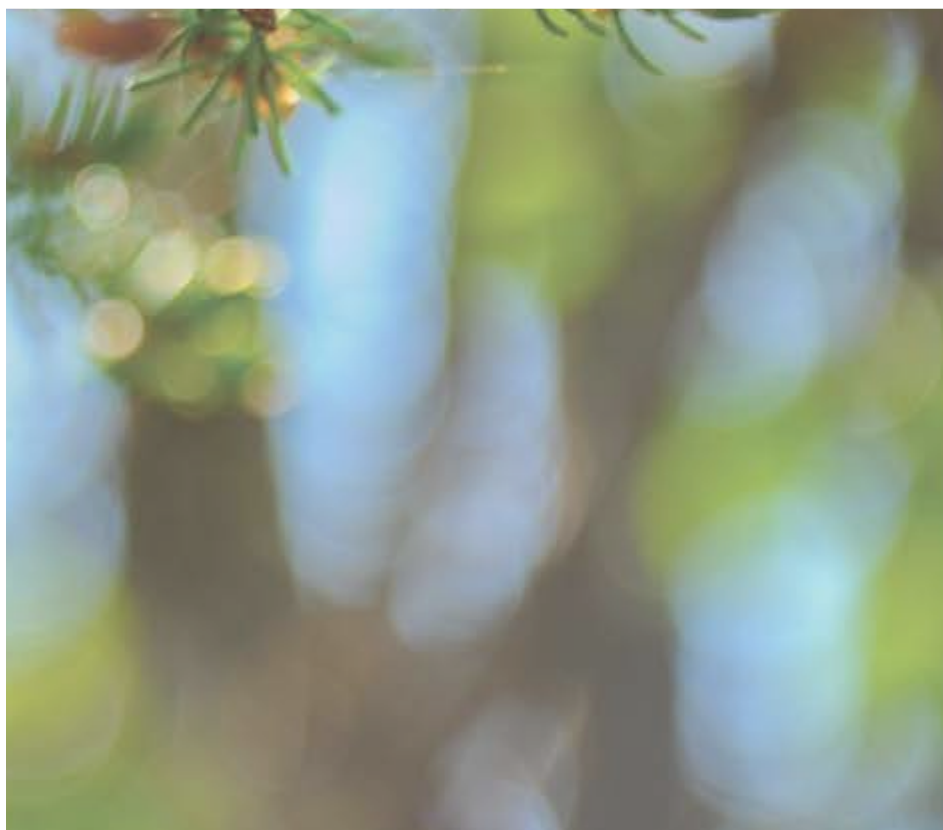
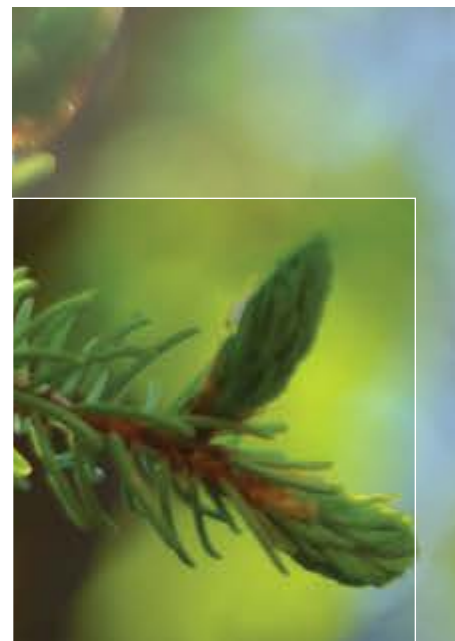
François Lanthier

Directeur des services administratifs

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	i
État des résultats	1
État de l'évolution des soldes de fonds	2
Bilan	3
État des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5
Annexes	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU),

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU (SOPFEU)**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2014, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) au 31 décembre 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mallette S.E.N.C.R.L. 1

MalletteMallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le 16 février 2015

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119066

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	Fonds d'administration		Fonds de suppression (annexe C)	Fonds d'immobilisations corporelles	Fonds projets majeurs	Récupération	Total	Total
	2013 (retraité)	2014					2014	2013 (retraité)
PRODUITS								
Cotisations								
Générales (annexe A)	45 345 000	\$ 39 817 000	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 39 817 000	\$ 45 345 000
Projets majeurs	(2 747 000)	(3 735 000)	-	-	3 735 000	-	-	-
Immobilisations corporelles	(1 040 472)	(1 093 100)	-	3 134 900	(2 041 800)	-	-	-
Avions CL-415	6 075 184	5 981 845	-	-	-	-	5 981 845	6 075 184
Ventes de gré à gré	302 122	-	-	-	-	-	-	302 122
Suppression (annexe B)	-	-	18 722 586	-	-	-	18 722 586	52 490 173
	47 934 834	40 970 745	18 722 586	3 134 900	1 693 200	-	64 521 431	104 212 479
Projets Baie James, Zone nordique et Île d'Anticosti	770 799	2 073 322	-	-	-	-	2 073 322	770 799
Locations	290 780	288 916	-	-	-	-	288 916	290 780
Intérêts	218 320	143 504	-	-	-	-	143 504	218 320
Autres produits	883 954	2 471 035	-	-	-	-	2 471 035	883 954
Résultats du Service aérien gouvernemental (SAG)	2 361 400	5 595 212	-	-	-	-	5 595 212	2 361 400
	52 460 087	51 542 734	18 722 586	3 134 900	1 693 200	-	75 093 420	108 737 732
CHARGES								
Salaires, vacances et sous-traitance	19 165 922	19 300 888	3 565 476	-	-	(1 652 068)	21 214 296	23 805 443
Charges sociales	4 640 640	4 698 455	549 825	-	-	(549 825)	4 698 455	4 645 933
Déplacements et communications	1 114 370	1 231 307	-	-	-	-	1 231 307	1 114 370
Services professionnels et administratifs	1 317 874	1 302 365	-	-	-	-	1 302 365	1 317 874
Loyers aéronaves et autres	10 160 156	8 247 894	3 138 395	-	-	(1 024 139)	10 362 150	23 544 486
Avions citernes	11 756 879	12 168 110	8 572 215	-	-	-	20 740 325	24 083 269
Fournitures, approvisionnement et entretien	5 970 438	4 122 859	1 983 585	-	-	(962 330)	5 144 114	9 103 844
Projets majeurs et déficit actuariel	(620 520)	(624 786)	-	-	1 291 612	-	666 826	567 918
Créances douteuses	1 000 000	-	-	-	-	-	-	1 000 000
Allocation pour frais généraux	-	-	763 449	-	-	(763 449)	-	-
Contractuels municipalités et compagnies	-	-	149 641	-	-	-	149 641	3 298 903
Projets Baie James, Zone nordique et Île d'Anticosti	601 650	1 526 139	-	-	-	-	1 526 139	601 650
Coût de financement des avions CL-415	6 075 184	5 981 845	-	-	-	-	5 981 845	6 075 184
Intérêts sur la dette à long terme	17 537	8 668	-	-	-	-	8 668	17 537
Autres charges	184 685	757 773	-	-	-	-	757 773	184 685
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	-	-	-	446 409	-	-	446 409	(9 838)
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	1 653 862	-	-	1 653 862	1 572 040
	61 384 815	58 721 517	18 722 586	2 100 271	1 291 612	(4 951 811)	75 884 175	100 923 298
Frais imputés à la suppression	(15 702 330)	(4 951 811)	-	-	-	4 951 811	-	-
	45 682 485	53 769 706	18 722 586	2 100 271	1 291 612	-	75 884 175	100 923 298
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES								
	6 777 602	\$ (2 226 972)	\$ -	\$ 1 034 629	\$ 401 588	\$ -	\$ (790 755)	\$ 7 814 434

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

					2014
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de suppression	Fonds d'immobili- sations corporelles	Fonds projets majeurs	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 579 194 \$	-	\$ 16 396 515 \$	-	\$ 17 975 709 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 226 972)	-	1 034 629	401 588	(790 755)
Réévaluations et autres éléments relatifs au régime de retraite à prestations définies	(786 454)	-	-	-	(786 454)
Remboursement de la dette à long terme	(210 366)	-	210 366	-	-
Virement interfonds	401 588	-	-	(401 588)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	6 016	-	(6 016)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	(1 236 994) \$	-	\$ 17 635 494 \$	-	\$ 16 398 500 \$

					2013
	Fonds d'adminis- tration	Fonds de suppression	Fonds d'immobili- sations corporelles	Fonds projets majeurs	Total (retraité)
SOLDE , début de l'exercice	(8 503 015) \$	-	\$ 15 594 635 \$	-	\$ 7 091 620 \$
Excédent des produits sur les charges	6 777 602	-	632 935	403 897	7 814 434
Réévaluations et autres éléments relatifs au régime de retraite à prestations définies	3 069 655	-	-	-	3 069 655
Remboursement de la dette à long terme	(201 497)	-	201 497	-	-
Virement interfonds	403 897	-	-	(403 897)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	32 552	-	(32 552)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 579 194 \$	-	\$ 16 396 515 \$	-	\$ 17 975 709 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

BILAN

Au 31 décembre

2014

2013

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	- \$	3 344 085 \$
Créances (note 4)	7 958 617	8 481 251
Stocks	659 776	733 988
	8 618 393	12 559 324

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

17 726 131	16 697 518
26 344 524	\$ 29 256 842 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Découvert bancaire	102 910 \$	- \$
Emprunt bancaire et facilités de crédit (note 6)	70 000	-
Dettes de fonctionnement (note 7)	3 943 168	5 402 488
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	90 637	210 310
	4 206 715	5 612 798

DETTE À LONG TERME (note 8)

- 90 693

PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 9)

5 739 309	5 577 642
9 946 024	11 281 133

SOLDES DE FONDS

Fonds d'administration (négatif)	(1 236 994)	1 579 194
Fonds d'immobilisations corporelles	17 635 494	16 396 515
	16 398 500	17 975 709
	26 344 524	\$ 29 256 842 \$

ENGAGEMENTS (note 10)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2014

2013

(retraité)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(790 755) \$	7 814 434 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 653 862	1 572 040
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	446 409	(9 838)
Écart entre la charge de retraite et les cotisations versées	(624 786)	(620 520)
	684 730	8 756 116
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	(961 682)	(3 483 551)
	(276 952)	5 272 565

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 035 693)	(2 327 670)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	6 016	32 552
	(3 029 677)	(2 295 118)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Variation de l'emprunt bancaire	70 000	-
Remboursement de la dette à long terme	(210 366)	(201 497)
	(140 366)	(201 497)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

(3 446 995) 2 775 950

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice

3 344 085 568 135

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice

(102 910) \$ 3 344 085 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme se composent des éléments suivants :

Encaisse	- \$	3 344 085 \$
Découvert bancaire	(102 910)	-
	(102 910) \$	3 344 085 \$

Activité n'entraînant pas de mouvement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie :

Acquisition d'immobilisations corporelles au moyen de dettes de fonctionnement

99 207 \$ - \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a comme mission d'optimiser la protection des forêts contre les incendies en vue d'assurer la pérennité du milieu forestier au bénéfice de toute la collectivité, et cela au meilleur coût possible. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Avantages sociaux futurs

Au cours de l'exercice, l'Organisme a adopté les recommandations de CPA Canada relativement au chapitre 3462 « Avantages sociaux futurs ». Ce nouveau chapitre, qui remplace le chapitre 3461 portant le même nom, exige la constatation immédiate de tous les gains et pertes associés aux régimes à prestations définies à mesure qu'ils se produisent, ce qui élimine la méthode du report et de l'amortissement. Le nouveau chapitre reprend pour une bonne part le texte du chapitre 3461.

Les principales modifications concernant les régimes à prestations définies sont les suivantes :

- Le montant intégral de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite des actifs du régime, est présenté au bilan (sous réserve du plafonnement du montant de l'actif net);
- Dans le cas des régimes qui font l'objet d'une évaluation appropriée aux fins de la capitalisation, l'obligation est évaluée, soit à l'aide de cette évaluation, soit à l'aide d'une évaluation établie séparément aux fins de la comptabilisation; la méthode choisie doit être appliquée à tous les régimes de la sorte. Pour les autres régimes, l'obligation est évaluée au moyen d'une évaluation établie aux fins de la comptabilisation;
- Les variations de la juste valeur des actifs du régime, de l'évaluation de l'obligation au titre du régime et du plafond de l'actif, y compris le coût des services passés et les gains et pertes découlant de règlements et de compressions, sont constatées immédiatement dans les résultats;
- Les obligations au titre du régime et les actifs du régime sont évalués à la date de clôture;
- Certaines obligations d'information ont été clarifiées par suite des modifications décrites ci-dessus.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies a également été modifiée, afin que le coût des services passés soit constaté dans la période considérée.

Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif

Au cours de l'exercice, l'Organisme a adopté les recommandations de CPA Canada relativement au chapitre 3463 « Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif ». Ce nouveau chapitre fournit des indications sur la comptabilisation et la présentation des réévaluations et autres éléments dans le cas des régimes à prestations définies. Ces indications sont différentes de celles contenues dans le chapitre 3462 de la partie II du Manuel de CPA Canada - Comptabilité « Avantages sociaux futurs ». Les dispositions du chapitre 3462 s'appliquent à tous les autres égards.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Communication de l'information sur les avantages sociaux futurs par les organismes sans but lucratif

Les principaux éléments du chapitre 3463 sont les suivants :

- Les réévaluations et autres éléments sont :
 - comptabilisés directement dans les soldes de fonds dans le bilan plutôt que dans l'état des résultats,
 - présentés sous un poste distinct dans l'état de l'évolution des soldes de fonds;
- Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des résultats au cours d'une période ultérieure.

Ces changements ont été appliqués de façon rétrospective en accord avec les dispositions transitoires des chapitres et les états financiers des exercices antérieurs ont été retraités. Le poste « Projets majeurs et déficit actuariel » a été diminué de 3 069 655 \$ réduisant ainsi l'excédent des produits sur les charges à 7 814 434 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013. L'état de l'évolution des soldes de fonds présente donc un montant de 3 069 655 \$ au poste « Réévaluations et autres éléments relatifs au régime de retraite à prestations définies ».

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Organisme ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

L'Organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses opérations.

Le fonds d'administration se réfère aux sommes nécessaires pour défrayer les frais généraux d'opération de l'Organisme.

Le fonds de suppression se réfère aux sommes nécessaires pour défrayer les frais relatifs à l'extinction des feux de forêts.

Le fonds d'immobilisations corporelles se réfère aux sommes nécessaires pour acquérir les immobilisations corporelles, les financer et les amortir sur leur durée de vie utile.

Le fonds pour projets majeurs se réfère aux projets spéciaux adoptés par le conseil d'administration et payés, soit par le surplus non distribué, soit par une cotisation.

Comptabilisation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés au fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés au fonds affecté approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés au fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de cotisations sont comptabilisés sur la période couverte par la cotisation ou au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits afférents aux projets Baie-James, Zone nordique et Île d'Anticosti sont comptabilisés au moment où les charges afférentes sont engagées.

Les produits de location et les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé.

Les produits afférents aux résultats du Service aérien gouvernemental (SAG) représentent l'ajustement entre les dépenses budgétées et celles réelles encourues par le SAG.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont constitués des barils, des carburants et des retardants et ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Le montant des stocks comptabilisé en charge au cours de l'exercice totalise 1 449 987 \$ (2013 - 3 370 113 \$).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon les méthodes, et la durée ou les taux suivants :

	Méthodes d'amortissement	Durée ou taux
Bâtisses	solde décroissant	4%
Bâtisses sur terrains loués	linéaire	durée résiduelle du bail
Équipement de communication	solde décroissant	10%
Équipement informatique	solde décroissant	30%
Équipement de suppression	solde décroissant	10%
Matériel roulant	linéaire	10%
Mobilier de bureau	solde décroissant	10%
Pistes d'atterrissage	solde décroissant	4%

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme de fournir des services, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

L'Organisme offre à certains de ses employés un régime de retraite à prestations définies.

Le solde net de l'obligation au titre de prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, le cas échéant, est comptabilisé au bilan. Les gains et pertes actuariels et les coûts au titre des services passés sont comptabilisés dans les soldes de fonds dans la période au cours de laquelle ils se produisent.

L'Organisme évalue l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture en ayant recours à la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation. Pour les exercices compris entre deux dates d'évaluation, l'Organisme a recours à une extrapolation de la plus récente évaluation actuarielle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisme sont composés de l'encaisse et du découvert bancaire.

4. CRÉANCES

	2014	2013
Cotisations à recevoir	8 697 755 \$	9 519 666 \$
Provision pour créances douteuses	1 043 923	1 697 135
	7 653 832	7 822 531
Taxes à la consommation	304 785	658 720
	7 958 617 \$	8 481 251 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		2013
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	203 155 \$	- \$	203 155 \$
Bâtisses	9 302 053	3 236 671	4 730 409
Bâtisses sur terrains loués	6 221 911	4 556 381	1 613 529
Équipement de communication	12 750 944	8 243 440	4 230 119
Équipement informatique	3 830 278	3 193 043	637 235
Équipement de suppression	5 276 011	3 445 426	1 830 585
Matériel roulant	1 184 098	595 588	588 510
Mobilier de bureau	540 506	398 688	141 818
Pistes d'atterrissage	3 033 818	947 406	2 086 412
	42 342 774 \$	24 616 643 \$	17 726 131 \$
			16 697 518 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE ET FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Organisme dispose d'un emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelable annuellement.

L'Organisme dispose également d'une facilité de crédit sous forme de lettre de crédit et de garantie d'un montant autorisé de 2 810 162 \$ (note 9) et d'une facilité de crédit à terme renouvelable pour l'achat de matériel roulant, d'un montant autorisé de 1 000 000 \$, inutilisée au 31 décembre 2014.

L'emprunt bancaire et les facilités de crédit sont garantis par une hypothèque mobilière de 20 000 000 \$ sur l'universalité des créances et par une hypothèque mobilière de 985 000 \$ sur du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 540 996 \$.

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2014	2013
Comptes fournisseurs et frais courus	2 790 908 \$	4 073 830 \$
Salaires et vacances courus	847 133	1 064 360
Somme à remettre à l'État		
Retenues à la source et contributions	305 127	264 298
	3 943 168 \$	5 402 488 \$

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

8. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
Emprunt, d'un montant original de 985 000 \$, garanti par une hypothèque mobilière de 20 000 000 \$ sur l'université des créances et par une hypothèque mobilière de 985 000 \$ sur du matériel roulant d'une valeur nette comptable de 540 996 \$, remboursable par versements mensuels de 18 253 \$ incluant capital et intérêts au taux de 4,25 %, échéant en mai 2015	90 637 \$	301 003 \$
Portion échéant au cours du prochain exercice	90 637	210 310
	- \$	90 693 \$

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice sont de 90 637 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description du régime d'avantages sociaux

L'Organisme a un régime capitalisé qui garantit à certains employés le paiement de prestations de retraite. Les prestations de retraite annuelles sont calculées à raison de 1,4 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs, jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au cours des cinq dernières années de cotisation plus 1,9 % de la moyenne des cinq meilleurs salaires annuels consécutifs en excédent de la moyenne du maximum des gains admissibles par année de service reconnue le tout multiplié par le nombre d'année de service crédité depuis le 1er janvier 1992. Les crédits de rente accumulés avant le 1er janvier 1992 sont ajoutés aux prestations de retraite annuelles.

En plus de ces prestations de retraite annuelles, le régime inclut une prestation annuelle de rattachement égale à 15 \$ pour chaque mois de service crédité après le 31 décembre 1991 et les crédits accumulés avant cette date jusqu'à concurrence d'une rente annuelle de 5 400 \$. Cette prestation est payable à compter du moment où l'employé participant reçoit ou aurait pu recevoir une prestation de retraite annuelle sans réduction de sa rente et se termine à 65 ans.

L'Organisme évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2013. Le montant de l'obligation au titre des prestations définies présenté aux états financiers est déterminé en fonction de l'estimation du passif au 31 décembre 2014.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Situation du régime de retraite

	2014	2013
Juste valeur des actifs du régime	46 292 274 \$	41 868 150 \$
Obligation au titre des prestations définies	52 031 583	47 445 792
Déficit du régime	(5 739 309) \$	(5 577 642) \$

Selon les instructions que l'Organisme a données au comité de retraite, la cotisation d'équilibre pour l'année 2014 est établie en amortissant sur dix ans les nouveaux déficits selon l'approche de solvabilité. Ces déficits sont calculés en utilisant une méthode d'évaluation de l'actif qui nivelle les fluctuations de la valeur marchande de l'actif du régime sur une période de cinq ans.

La cotisation d'équilibre minimale annuelle à verser au cours de l'année 2014 est de 906 624 \$. Cette cotisation d'équilibre minimale sera revue lors de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2014.

L'organisme peut, en accord avec la « Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec », choisir de prendre une lettre de crédit au lieu de payer les cotisations d'équilibre à la caisse de retraite. Cette option est utilisée depuis 2008 par l'Organisme. Ainsi, une lettre de crédit de soutien au montant de 2 810 162 \$ au 31 décembre 2014 a été émise au nom du Régime complémentaire de retraite des employés de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).

10. ENGAGEMENTS

L'Organisme s'est engagé par baux jusqu'en août 2028 pour la location de bâtisses, d'équipements et de matériel roulant. Le solde des engagements suivant ces baux, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 9 142 180 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2015 -	3 118 758 \$
2016 -	2 421 445 \$
2017 -	1 264 537 \$
2018 -	1 076 799 \$
2019 -	1 030 595 \$

De plus, l'Organisme participe à la gestion du Service aérien gouvernemental (SAG) par le comité de liaison. Par décision du conseil d'administration, les excédents ou les déficits de l'opération des avions-citernes sont assumés par l'Organisme.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2014

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

L'Organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 décembre 2014, environ 43 % (2013 - 50 %) des cotisations sont à recevoir du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Risque de liquidité

L'Organisme est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à son emprunt bancaire, à ses dettes de fonctionnement, à son régime de retraite et à sa dette à long terme.

L'Organisme détient des actifs financiers pour lesquels il existe un marché liquide et qui sont immédiatement mobilisables et dispose d'un emprunt bancaire et d'une facilité de crédit auxquels il peut accéder pour répondre à ses besoins de liquidités.

Risque lié au taux d'intérêt

L'Organisme assume un emprunt bancaire à taux variable et un emprunt à long terme à taux fixe. Conséquemment, pour le taux d'intérêt variable, il encourt un risque d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière de l'Organisme. Pour l'emprunt à taux d'intérêt fixe, les risques auxquels ce dernier est exposé sont minimes.

Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU)

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

A - COTISATIONS GÉNÉRALES

	2014	2013
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Bureau de la mise en marché des bois	28 047 950 \$	30 250 754 \$
Bénéficiaires	10 914 975	14 116 516
Territoriaux	854 075	977 730
	39 817 000 \$	45 345 000 \$

B - COTISATIONS DE SUPPRESSION

	Intensive	Nordique	2014	2013
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Bureau de la mise en marché des bois	9 709 123 \$	1 104 194 \$	10 813 317 \$	36 605 550 \$
Bénéficiaires	5 516 754	313 839	5 830 593	12 653 665
Territoriaux	333 755	23 631	357 386	942 606
Tiers	822 804	898 486	1 721 290	2 288 352
	16 382 436 \$	2 340 150 \$	18 722 586 \$	52 490 173 \$

C - FRAIS DE SUPPRESSION

	2014	2013
Frais récupérés du fonds d'administration		
Salaires, vacances et sous-traitance	1 652 068 \$	3 585 948 \$
Charges sociales	549 825	1 214 359
Loyers aéronefs et autres	1 024 139	4 982 316
Fournitures, approvisionnements et entretien	962 330	2 964 287
Allocation pour frais généraux	763 449	2 955 420
	4 951 811	15 702 330
Frais supplémentaires		
Salaires, vacances et sous-traitance	1 913 408	4 639 521
Charges sociales	-	5 293
Loyers aéronefs et autres	2 114 256	13 384 330
Avions-citernes	8 572 215	12 326 390
Fournitures, approvisionnements et entretien	1 021 255	3 133 406
Contractuels municipalités et compagnies	149 641	3 298 903
	13 770 775	36 787 843
	18 722 586 \$	52 490 173 \$



715, 7^e rue de l'Aéroport
Québec (Québec) G2G 2S7
Téléphone : 418 871-3341
Télécopieur : 418 874-2627

www.sopfeu.qc.ca

